

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1584

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,  
Mme Kerbarh, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher,  
Mme Pinel et M. Simian

-----

**ARTICLE 4 SEXIES**

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« conseil exécutif »

le mot :

« comité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à corriger une erreur de rédaction lors de la publication du texte de la commission du présent projet de loi.